



Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C)

D.I.U. Psychothérapie EMDR (niv.1 et 2), psychotraumatologie et compléments psychopathologiques

La validation de cette formation nécessite obligatoirement la **présence et la participation active à l'ensemble du programme** (à partir de 15 minutes d'absence, le temps de cours doit être rattrapé). Il est donc important que le participant prenne ses dispositions (notamment avec l'employeur si concerné) pour assister aux différents modules. **Chaque étape du cursus de formation doit être validée.**

Toute absence, quelque soit le motif, **doit être justifiée** dans un délai maximum de cinq jours ouvrés. En deçà de 80% d'un temps de présence effective en formation, même pour des absences justifiées, le diplôme ne sera pas délivré.

Niveau 1 :

La validation de la formation en EMDR niveau 1 nécessite d'être **présent pendant l'ensemble de la formation** (théorique et pratique), de participer activement aux exercices pratiques et de montrer son aptitude à utiliser la thérapie EMDR.

Dans le cadre du contrôle continu relatif au protocole EMDR, pour valider son 1^{er} cycle de supervision, le participant doit :

- un examen terminal sous la forme d'une épreuve écrite d'une heure concernant les cours théoriques de l'UEF 1,
- effectuer au moins 10 séances de thérapie EMDR, avec au moins 3 patients, dont au moins 3 séances de thérapie EMDR, entre le niveau 1 et le début du 1^{er} cycle de supervision,
- effectuer l'ensemble du cycle avec le même superviseur,
- présenter au moins une vidéo* (ou un cas in vivo),
- démontrer son aptitude à maîtriser le protocole de la thérapie EMDR. (étapes 3 à 7).

Niveau 2 :

La validation de la formation en EMDR niveau 1 nécessite d'être **présent pendant l'ensemble de la formation** (théorique et pratique), de participer activement aux exercices pratiques et de montrer son aptitude à utiliser la thérapie EMDR.

Dans le cadre du contrôle continu relatif au protocole EMDR, pour valider son second cycle de supervision, le participant doit :

- un examen terminal sous la forme d'une épreuve écrite d'une heure concernant les cours théoriques de l'UEF 1.
- effectuer au moins 20 séances de thérapie EMDR, avec au moins 3 patients, dont au moins 3 séances de thérapie EMDR, entre le niveau 2 et le début du second cycle de supervision,
- effectuer l'ensemble du cycle avec le même superviseur. Ce superviseur EMDR devra être différent de celui ayant encadré le 1^{er} cycle de supervision du participant,
- présenter au moins une vidéo* (ou un cas in vivo),
- démontrer son aptitude à maîtriser le protocole de la thérapie EMDR.



La validation est effectuée par l'équipe pédagogique présente qui peut, le cas échéant, demander au participant d'effectuer des formations ou supervisions complémentaires, si elle le juge nécessaire.

Chaque cycle de 15 heures de supervision est validé par le superviseur en charge du groupe qui peut, le cas échéant, demander au participant d'effectuer des heures de supervision complémentaires, s'il le juge nécessaire, jusqu'à ce que la maîtrise du protocole EMDR soit démontrée.

Une attestation de présence est remise aux participants après chaque regroupement et un questionnaire d'évaluation est complété à l'issue de la formation.



: modalités d'évaluation exigée par l'Institut Français d'EMDR

**Voici quelques informations et conseils pour réaliser les vidéos demandées dans le cadre de la formation sur le site de l'[Institut Français d'EMDR](https://www.ifemdr.fr).*

• Plagiat et utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA)

Toute forme de plagiat ou tout recours à une IA, dans le cadre d'un examen officiel, entraînent l'annulation dudit examen et peut conduire à une amende, voire à l'exclusion de tout établissement d'enseignement supérieur sur une durée maximale de 5 ans. L'Université de Lorraine met à la disposition de son personnel des logiciels de détection de plagiat et d'IA.